

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<p>DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME</p> <p>COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE</p>	<p>SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2008 À SALLES-SUR-MER</p> <p>Sous la présidence de : Monsieur Maxime BONO, Président</p> <p>Autres membres présents : Madame Marie-Claude BRIDONNEAU, Monsieur Jean-François FOUNTAINE, Madame Suzanne TALLARD, Monsieur Michel-Martial DURIEUX, Monsieur Yann JUIN, Monsieur Denis LEROY, Monsieur Guy DENIER, Madame Maryline SIMONÉ, Monsieur Jacques BERNARD, Monsieur Christian GRIMPRET, Monsieur Daniel GROSCOLAS, Monsieur Henri LAMBERT, , Monsieur Christian PEREZ, Monsieur Jean-François VATRÉ Monsieur Jean-Louis LÉONARD, Madame Nathalie DUPUY, Monsieur Pierre MALBOSC, Monsieur Aimé GLOUX, Madame Soraya AMMOUCHE, Madame Nicole THOREAU, Monsieur Jacques LEGET, Monsieur Jean-Pierre FOUCHER, Monsieur Patrick ANGIBAUD, Madame Marie-Anne HECKMANN, Vice-présidents,</p> <p>Monsieur Yves AUDOUX, Monsieur Michel AUTRUSSEAU, Madame Saliha AZÉMA, Madame Brigitte BAUDRY, Monsieur René BÉNÉTEAU, Madame Catherine BENGUIGUI, Monsieur Michel BOBRIE, Madame Marie-Sophie BOTHOREL, Monsieur Jean-Pierre CARDIN, Madame Marie-Thérèse CAUGNON, Monsieur Jean-Claude CHICHÉ, Madame Christelle CLAYSAC, Monsieur Jean-Claude COUGNAUD, Madame Marie-Thérèse DELAHAYE, Monsieur Vincent DEMESTER, Monsieur Pierre DERMONCOURT, Monsieur Jack DILLENBOURG (jusqu'à la 18^{ème} question), Monsieur Alain DRAPEAU, Madame Sylvie DUBOIS, Monsieur Olivier FALORNI, Madame Marylise FLEURET-PAGNOUX, Madame Patricia FRIOU, Madame Lolita GARNIER (jusqu'à la 18^{ème} question), Madame Nathalie GARNIER (jusqu'à la 20^{ème} question), Monsieur Dominique GENSAC, Monsieur Gérard GOUSSEAU, Madame Brigitte GRAUX, Monsieur Christian GUICHET, Madame Josseline GUITTON, Monsieur Patrice JOUBERT, Monsieur Charles KLOBOUKOFF (jusqu'à la 5^{ème} question), Madame Sabrina LACONI, Madame Joëlle LAPORTE-MAUDIRE, Monsieur Daniel MATIFAS, Madame Dominique MORVANT, Monsieur Habib MOUFFOKES, Monsieur Marc NÉDÉLEC, Monsieur Yvon NEVEUX, Madame Brigitte PEUDUPIN, Madame Annie PHELUT, Monsieur Michel PLANCHE, Monsieur Jean-Pierre ROBLIN, Madame Christiane STAUB, Madame Marie-Laure TISSANDIER, Conseillers</p> <p>Membres absents excusés : Monsieur Guy COURSAN, Monsieur Jean-François DOUARD procuration à Monsieur Yves AUDOUX, Vice-présidents</p> <p>Monsieur Alain BUCHERIE procuration à Monsieur Patrick ANGIBAUD, Monsieur Jean-Pierre CHANTECAILLE procuration à Monsieur Marie-Claude BRIDONNEAU, Monsieur Jack DILLENBOURG (jusqu'à la 19^{ème} question), Madame Sylviane DULIOUST procuration à Madame Maryline SIMONÉ, Madame Lolita GARNIER (à partir de la 19^{ème} question), Madame Nathalie GARNIER (à partir de la 21^{ème} question), Monsieur Dominique HEBERT, Monsieur Philippe JOUSSEMET procuration à Monsieur Yann JUIN, Monsieur Guillaume KRABAL procuration à Monsieur Denis LEROY, Monsieur Charles KLOBOUKOFF (à partir de la 6^{ème} question) procuration à Monsieur Guy DENIER, Monsieur David LABICHE procuration à Monsieur Jean-Louis LÉONARD, Monsieur Patrick LARIBLE procuration à Madame Joëlle LAPORTE-MAUDIRE, Monsieur Arnaud LATREUILLE, Madame Esther MÉMAIN, Monsieur Sylvain MEUNIER procuration à Madame Josseline GUITON, Madame Sylvie-Olympe MOREAU procuration à Madame Nicole THOREAU, Monsieur Jean-Louis ROLLAND, Madame Véronique RUSSEIL procuration à Monsieur Michel-Martial DURIEUX, Monsieur Michel VEYSSIÈRE procuration à Monsieur Daniel GROSCOLAS, Monsieur Abdel Nasser ZERARGA procuration à Madame Nathalie DUPUY, Conseillers</p> <p>Secrétaire de séance : Monsieur Yannick REVERS,</p>																				
<p>Date de convocation 21/11/08</p> <p>Date de publication : 5/12/08</p>																					
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Nombre de membres en exercice</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">88</td> <td style="width: 30%;">Bulletins litigieux :</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">0</td> </tr> <tr> <td>Nombre de membres présents :</td> <td style="text-align: center;">66</td> <td>Abstentions :</td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> <tr> <td>Nombre de membres ayant donné procuration :</td> <td style="text-align: center;">15</td> <td>Suffrages exprimés :</td> <td style="text-align: center;">81</td> </tr> <tr> <td>Nombre de votants :</td> <td style="text-align: center;">81</td> <td>Pour l'adoption :</td> <td style="text-align: center;">81</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Contre l'adoption :</td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> </table>		Nombre de membres en exercice	88	Bulletins litigieux :	0	Nombre de membres présents :	66	Abstentions :	0	Nombre de membres ayant donné procuration :	15	Suffrages exprimés :	81	Nombre de votants :	81	Pour l'adoption :	81			Contre l'adoption :	0
Nombre de membres en exercice	88	Bulletins litigieux :	0																		
Nombre de membres présents :	66	Abstentions :	0																		
Nombre de membres ayant donné procuration :	15	Suffrages exprimés :	81																		
Nombre de votants :	81	Pour l'adoption :	81																		
		Contre l'adoption :	0																		

N° 31

**Titre / AMELIORATION DE L'INTERCONNEXION DU THOU AVEC LE SYNDICAT
DEPARTEMENTAL DES EAUX - TRAVERSEE D'UN TERRAIN PRIVE - CONVENTIONS DE
SERVITUDE AVEC INDEMNISATIONS**

Monsieur LEGET expose que dans le cadre du schéma départemental d'alimentation en eau, la Communauté d'Agglomération et le Syndicat Départemental des eaux ont passé une convention de secours réciproque.

Dans cette convention, il est rappelé que les deux collectivités se sont engagées dans des opérations respectives d'amélioration de leur capacité de production, de transit et de stockage.

Pour cela, une canalisation et un ouvrage génie civil faisant office de chambre à vannes doivent être mis en place sur la parcelle cadastrée ZK 74 commune du Thou. Le regard aura une emprise au sol d'environ 13 m² entraînant une perte de récolte définitive sur cette surface et une dépréciation de la valeur du foncier de la parcelle de propriétaire.

Cette opération nécessite la création de servitude pour le passage de la nouvelle canalisation et du tronçon existant et pour l'installation de la chambre à vannes. Aussi des conventions pour l'établissement de ces servitudes ont été élaborées prévoyant une indemnisation d'une part du propriétaire et d'autre part de l'exploitant.

Par courriers en date du 5 mai 2008 et du 30 juillet 2008, la Communauté d'Agglomération a convenu avec le propriétaire et l'exploitant, des travaux à réaliser, en leur proposant une indemnité forfaitaire libératoire de 1500 € chacun.

En conséquence, il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'accepter le bénéfice des servitudes à créer sur la parcelle ZK 74 et d'approuver les termes des conventions susvisées,
- de verser une indemnité forfaitaire au propriétaire, Monsieur AUGUSTIN, domicilié « Le Moulin de plaisance », 17222 Salles sur Mer, ainsi qu'à l'exploitant, Monsieur MOINET, domicilié « 8 rue du Moulin gentil », 17290 Le Thou,
- d'approuver les dossiers constitués à cet effet,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette opération.

CES PROPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES,
POUR EXTRAIT CONFORME,
POUR LE PRÉSIDENT,
LE VICE-PRÉSIDENT